

A l'initiative de collectifs locaux et avec le soutien syndical, une journée de grève des personnels de vie scolaire est organisée le mardi 1er décembre, dans toute la France. La fédération CNT-SO Éducation & Recherche appelle l'ensemble des personnels du second degré à appuyer ce mouvement en rejoignant les personnels "vie scolaire" dans la grève et en créant des caisses de grève pour soutenir financièrement les plus précaires.

- Lire notre appel et nos revendications ☐

http://www.cnt-so.org/IMG/pdf/com_greve_vie_scolaire-1.pdf

Les personnels de « vie sco » se rebiffent ! Soutien aux AED, AP, APS en grève mardi 1er décembre !

Sous-payé·e·s, souvent méprisé·e·s, les personnels précaires de vie scolaire (AED, AP, APS) sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des établissements. Mauvaise paie, CDD, pression des chefs, etc. La situation de nos collègues de vie scolaire nous rappelle chaque jour que notre ministère se comporte comme n'importe quel autre employeur...

Ces derniers mois, la crise de la COVID-19 a considérablement accentué leur charge de travail : ils·elles sont en première ligne, trop souvent en sous-effectif.

Stop au mépris et à l'exploitation ! Les personnels de « vie sco » se rebiffent ! Le 10 novembre, ils·elles étaient nombreux·euses en grève au côté des enseignant·e·s et autres personnels de l'Éducation Nationale. Dans l'académie d'Aix-Marseille, la grève « vie scolaire » du 19 novembre a été une vraie réussite. A l'appel des collectifs locaux et avec le soutien syndical, une journée de grève est organisée le 1er décembre pour permettre une extension nationale de la lutte. Cette grève doit être massive pour lancer un mouvement fort pour l'amélioration des conditions de travail.

La CNT Solidarité Ouvrière revendique :

- une réduction du temps de travail, la fin de l'annualisation et une quotité de travail fixe;
- l'égalité d'accès aux primes (REP, REP+) et la revalorisation des salaire;
- une prime COVID-19;
- la création de postes en nombres suffisants;
- l'accès à une formation;
- la fin du recrutement par les chefs d'établissements, remplacé par un recrutement académique;
- la fin de la précarité : le retour à un statut d'étudiant·e-surveillant·e permettant de poursuivre ses études et en parallèle, pour celles·ceux ne poursuivant pas d'étude;
- la création d'un nouveau corps de la fonction publique, nouveau corps en rapport avec les missions de vie scolaire.